

# Appel à unité et dignité roumaine

Au début de l'année 2010, proclamée par le Saint Synode l'Année révérencielle du Credo Orthodoxe et de l'Autocéphalie roumaine dans la Patriarchie Roumaine, dans le contexte de l'anniversaire à 125 ans depuis l'autocéphalie de l'Église roumaine et 85 ans depuis l'ascension au rang de Patriarchie les hiérarchies du Saint Synode adressent un appel d'âme vers tous les clergés et les laïcs orthodoxes roumains de l'étranger qui sont, sans bénédiction, en autres Églises Orthodoxes Sœurs ou en structures ecclésiastiques anti canoniques, de revenir en communion directe avec l'Église Mère, dans la juridiction canonique du Saint Synode de l'Église Orthodoxe Roumaine.

La réalisation de ce but représente l'accomplissement des dispositions du Statut pour l'organisation et le fonctionnement de l'Église Orthodoxe Roumaine qui mentionne le fait que celle-ci est l'Église du peuple roumain et elle comprend les chrétiens orthodoxes du pays mais aussi les chrétiens orthodoxes romains de l'étranger (art. 5) et l'organisation canonique et pastorale de ceux-ci est assuré par le Saint Synode de l'Église Orthodoxe Roumaine.

Ce principe est en totale concordance avec la décision de la Conférence Presynodale Panorthodoxe de Chambésy, Suisse (6-13 juin 2009) qui mentionne que chaque Eglise autocéphale a le droit de berger sa propre diaspora.

Les dispositions statutaires mentionnées expriment le devoir de l'Église Orthodoxe Roumaine et se fondent sur le canon 16 du Synode Œcuménique de 325 qui affirme le principe conformément auquel ce n'est pas permis pour une diocèse de recevoir dans sa juridiction des clergés et des croyants orthodoxes, sans la bénédiction de la diocèse dont ils appartient.

En ce sens, on rappelle le fait que le processus de retour du clergé et des croyants orthodoxes de différentes nationalités aux Églises Mère (par exemple la Patriarchie Ruse et la Patriarchie Serbe) a déjà commencé il y a quelque temps et a montré le fait que par coresponsabilité et solidarité ethnique orthodoxe on peut surpasser des ruptures historiques conjecturelles motivées dans le passé sur des critères politiques. Aujourd'hui, 20 ans après la chute du régime communiste dans l'Europe de l'Est, quand la Roumanie est membre de l'UE et de l'OTAN et dans les conditions dans lesquelles l'Église Orthodoxe Roumaine développe une activité sans précédent en dehors de ses frontières à travers l'organisation et la constitution des diocèses dans le monde entier, on considère qu'il n'y a plus de raison pour rejeter l'appel du Saint Synode de l'Église Orthodoxe Roumaine à unité et communion orthodoxe roumaine.

On est convaincus que cette attitude de renaissance et de réconciliation va consolider et va intensifier l'œuvre pastorale-missionnaire, sociale-philanthropique et culturelle-éducative de l'Église Orthodoxe Roumaine.

On regrette le fait que, pour des multiples raisons uns de nos frères roumains ont opté pour autre juridiction orthodoxe pendant le communisme, mais ce qu'était pardonnable à cette époque-là, est devenu impardonnable et regrettable de nos jours, car cela signifie la division des roumains jusqu'à la rupture ecclésiastique.

Etant convaincus que notre appel à dignité et unite orthodoxe roumaine sera reçu avec joie et responsabilité, comme désir de communion et collaboration fraternelle, on vous transmet à tous grande considération et parentèle bénédiction.

Bucarest, le 11 février 2010

Le président du Saint Synode de l'Église Orthodoxe Roumaine

±Daniel

Archevêque du Bucarest

Métropolitite du Munténie et Dobrovia

Adjoint du trône de la Césarée de Cappadoce

Patriarche de l'Église Orthodoxe Roumaine

Et les autres membres du Saint Synode de l'Église Orthodoxe Roumaine